

L'ACTIVITÉ 2022 EN SANTÉ-SÉCURITÉ TRAVAIL



Sommaire

3

Editorial

4

La MSA en bref

5-7

La santé-sécurité au travail
au sein de la MSA

5 Organisation SST

5 Effectifs SST

6-7 Activité SST



8-12

Le Plan Santé-Sécurité
au Travail 2021-2025

8 Présentation

9-11 Exemples d'actions de terrain

12 Focus Dispositif Phyt'attitude

12 Focus Dispositif Agri'écoute

13

Le Salon International
du Machinisme Agricole 2022

14-16

L'accompagnement
financier

14 Allocation d'actions de santé
au travail

15 Dispositifs d'accompagnement
technique et financier

17-19

Les grands travaux CCMSA

17 La réforme de la prévention
en santé au travail

18 Le développement informatique

19 Le programme de prévention
mal-être

19 Le Bien-être Animal /
Bien-être Humain (BEA/BEH)

19 Le lancement de la campagne
sur le port de la ceinture
au SIMA



20

Commissions paritaires
d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail

21-22

Études et enquêtes



23-25

L'animation de réseau SST

23 Outils d'information

24 Formation pour accompagner
les projets d'installation
d'unités de méthanisation

24 Transfert d'un outil de réalité
virtuelle sur le chien
de conduite de troupeau

25 Professionnalisation
du réseau SST MSA

25 Base de données machines

25 Prévention de la désinsertion
professionnelle

26

Le Site SSA

Éditorial



Patrice Heurtaut
Directeur de la Santé-Sécurité
au Travail, CCMSA

Promoteur de la prévention des risques professionnels et acteur essentiel de la santé au travail des salariés agricoles, les défis à relever par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et plus particulièrement par sa direction santé et sécurité au travail (DSST) ont été nombreux en 2022 : poursuite de nos engagements dans le cadre du Plan santé et sécurité au travail en agriculture (PSST) 2021-2025, actions de préservation de l'organisation et du fonctionnement unique en protection sociale de nos services de santé

et sécurité au travail en MSA, soutien des politiques publiques en poursuivant notamment nos actions expérimentales et innovantes en SST...

En effet, parce que la MSA est à l'écoute des besoins des territoires et porte l'objectif de donner aux professionnels agricoles la capacité d'agir pour leur santé et la performance de leurs entreprises, la MSA, en s'appuyant sur son PSST 2021-2025, s'intéresse à la fois à la prévention de la dégradation de la santé des professionnels agricoles, mais aussi au travail comme source de développement, de performance et d'épanouissement professionnel. Trois orientations majeures rythment son contenu : agir pour préserver la santé dans le travail, accompagner les projets et les transitions liés aux évolutions du monde agricole et enfin coconstruire, avec les entreprises, les actions de prévention. Ses priorités, basées sur une stratégie de prévention primaire selon les orientations du Plan santé au travail 4, sont coordonnées et déclinées localement dans chacune des 35 caisses de MSA, y compris dans les caisses d'assurance-accidents agricoles d'Alsace et Moselle (CAAA) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) pour les territoires d'Outre-mer.

Sur la même année 2022, la DSST a poursuivi ses travaux dans le cadre de la réforme pour renforcer la prévention de la santé au travail actuellement en cours.

La participation de la CCMSA à la production réglementaire en soutien du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, notamment dans le cadre de la définition de l'ensemble socle de services à mettre en œuvre par les services SST de la MSA, a permis de conforter les spécificités du régime agricole. Le principe d'égalité de traitement entre les salariés et employeurs du régime agricole et ceux du régime général a également été préservé.

Parce que cette réforme crée de nouveaux dispositifs concernant notamment l'agrément et la certification des services, le pilotage de la SST doit s'adapter. Il a donc été essentiel pour la DSST de projeter leurs mises en œuvre et d'accompagner les MSA à son opérationnalité.

Par son activité en réseau et par le relai des élus sur les territoires, la MSA continue donc de poursuivre ses actions d'accompagnement des entreprises et des travailleurs du secteur agricole et pour cela, j'adresse mes remerciements aux équipes de la SST de la MSA qui participent à donner du sens et de la valeur ajoutée à chacune des actions qu'elles réalisent auprès des adhérents agricoles.

La MSA en bref

Deuxième régime de protection en France, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droits : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main d'œuvre.

Chiffres clés en 2022



+ de **5,2 millions** de ressortissants au régime agricole

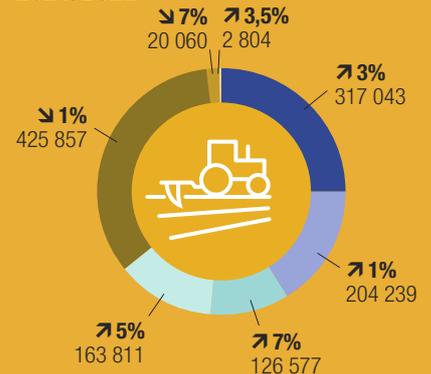
28,1 milliards d'euros de prestations sociales versées

1,3 millions d'actifs

dont :

448 721 non-salariés agricoles et **811 670** salariés

Évolution des actifs agricoles 2021/2022



SALARIÉS* 811 670 | 64,4%

- Exploitation culture-élevage
- Organismes de services
- Autres activités
- Secteur coopération

NON-SALARIÉS* 448 721 | 35,6%

- Chefs d'exploitation ou entreprise
- Collaborateurs d'exploitation
- Aides familiaux

* Nombre de salariés en situation d'emploi au 1^{er} janvier 2022

Organisation

1 caisse centrale "tête de réseau" et

35 MSA locales

Les MSA locales couvrent au maximum quatre départements afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. L'implication des élus, dans la définition et la mise en œuvre des actions, permet de répondre aux besoins décelés localement.

3 valeurs

La MSA exerce son activité dans le respect de trois valeurs essentielles : la démocratie, la solidarité et la responsabilité.

La MSA couvre tous les risques de la protection sociale, de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement. Elle mène également des actions à caractère sanitaire et social.

La MSA est l'unique régime de protection sociale intégrant le secteur de la santé et de la sécurité au travail (SST). Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

EN VIDÉO



Le rôle et le fonctionnement de la MSA

expliqué en 2 minutes

La santé-sécurité au travail au sein de la MSA

Organisation SST

La Direction Santé-Sécurité au Travail (DSST) de la CCMSA est la tête de réseau des services SST MSA.

Ses missions sont de :

- conseiller, animer et assister les services SST notamment dans la mise en place de leurs actions ;
- assurer la coordination des services ainsi que la mutualisation et l'évaluation de leurs actions ;
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique nationale de santé et de sécurité au travail des salariés et des non-salariés agricoles.

Elle est composée de 3 entités :

L'échelon national de la santé-sécurité au travail comprenant le Collège Médical et le Département de la Prévention des Risques Professionnels

Le Département Expertise et Pilotage

La Maîtrise d'Ouvrage Stratégique

La prévention auprès des exploitants agricoles dans les départements d'Outre-Mer

Le dispositif de prévention des risques professionnels concernant les exploitants des quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) est mis en œuvre depuis 2006 via les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) qui agissent auprès des exploitants pour le compte de la MSA. Et, depuis 2015 la MSA d'Armorique assure la gestion de la protection sociale des non-salariés agricoles mahorais au sein de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) de Mayotte.

En 2022, les CGSS de Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane ont mis en œuvre leur déclinaison locale (pour les seuls exploitants agricoles) du Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture 2021-2025 de la CCMSA.

35
services SST



Un service SST présent dans chacune des 35 MSA réparties sur l'ensemble du territoire

Effectifs SST

MSA

En 2022, le réseau SST était composé :

Des équipes pluridisciplinaires de santé au travail :

- 224,2 ETP médecins du travail (dédiés aux SA, ATEXA et conventions)
- 215,7 ETP infirmiers de santé au travail
- 234,4 ETP secrétaires et assistants médico-administratifs pour la santé au travail

Des équipes de Prévention des risques Professionnels (PRP) :

- 257,2 ETP responsables et conseillers PRP
- 54,5 ETP secrétaires et assistants PRP

L'effectif total était de :

986 ETP

* ETP : Equivalent Temps Plein

CCMSA

En 2022, la direction SST était composée de :

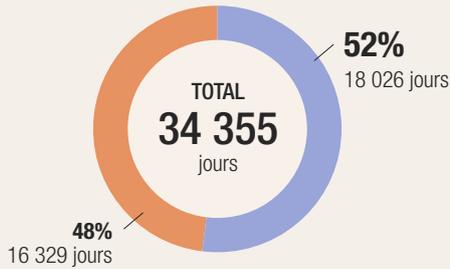
35 personnes soit 34,2 ETP

- 1 directeur SST (1 ETP)
- 4 médecins du travail conseillers techniques nationaux (4 ETP)
- 1 infirmière conseillère technique national (1 ETP)
- 3 secrétaires (2,40 ETP)
- 4 responsables administratifs (4 ETP)
- 11 conseillers nationaux en prévention des risques professionnels (11 ETP)
- 9 chargés de missions/chargés d'études (8,80 ETP)
- 1 chef de projet MO (1 ETP)
- 1 attaché de direction (1 ETP)

Activité SST

Actions en milieu de travail

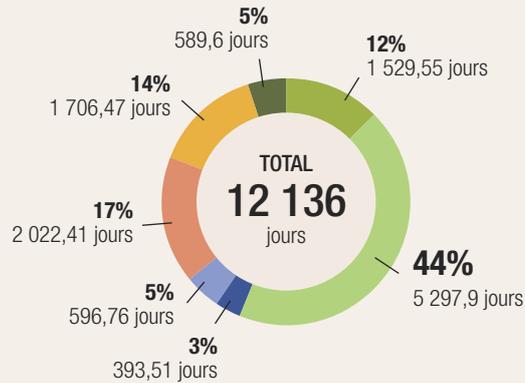
Temps consacré aux actions en milieu de travail SST en 2022



- Plan SST 2021-2025
- Hors plan

En 2022, 52% du temps passé en actions en milieu de travail concernait des actions en lien avec le Plan Santé Sécurité au Travail (PSST).

Répartition du temps passé en actions en milieu de travail aux priorités incontournables¹ du plan SST en 2022



- Évaluer les risques, supprimer les expositions aux produits chimiques les plus dangereux, avec l'objectif d'inciter à la substitution ou à la suppression des CMR² 1A 1B
- Prévenir les troubles musculo-squelettiques et psychosociaux dans les entreprises en abordant la problématique en prévention primaire et par une approche systémique
- Développer la prévention liée à l'utilisation des machines en agissant dès la conception et en développant la connaissance des risques auprès des utilisateurs
- Prévenir les accidents de chutes de hauteur en agriculture
- Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique
- Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations
- Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles

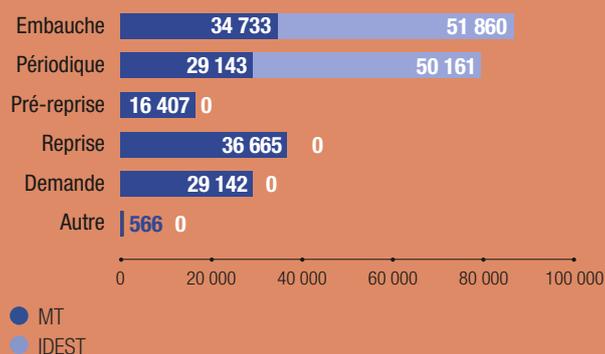
En 2022, 44% du temps passé en actions en milieu de travail concernant le PSST visait la thématique prévention des TMS/TPS.

¹ Les « incontournables » sont des thématiques déployées sur tout le territoire et sur lesquelles l'ensemble du réseau SST se mobilise.
² CMR : cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.



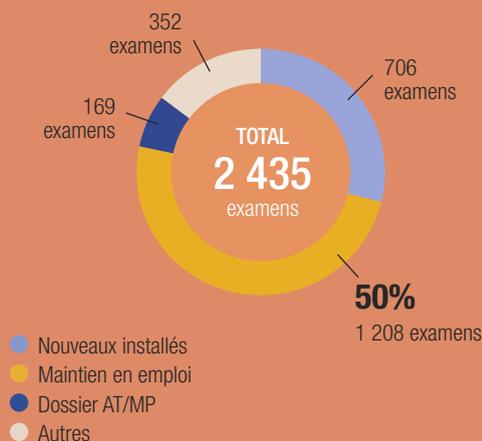
Activité médicale

Surveillance médicale en 2022 Répartition par type d'examens réalisés pour les salariés agricoles



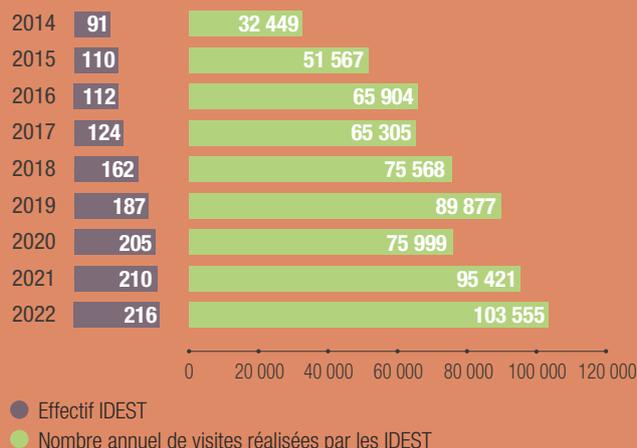
En 2022, 250 373 examens et visites auprès des salariés agricoles ont été réalisés par les médecins du travail (MT) et infirmiers de santé au travail (IDEST).

Répartition par type des examens médicaux consacrés aux non-salariés agricoles en 2022



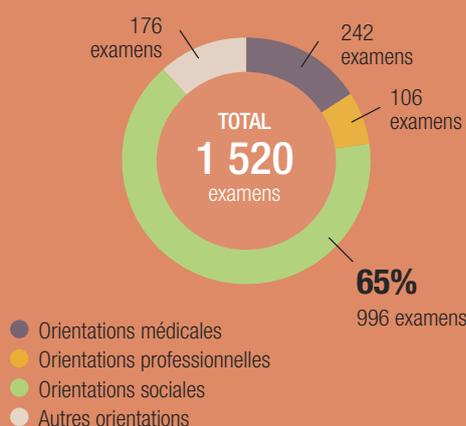
Sur les 2 435 examens réalisés pour les non-salariés agricoles, 1 208 examens (50%) concernaient le maintien en emploi.

Évolution du nombre annuel de visites ST réalisées par les infirmiers auprès des salariés agricoles au regard des effectifs IDEST



Depuis 2014 le nombre d'infirmiers de santé au travail est en augmentation. Hormis en 2020 (année du Covid) le nombre de visites ST réalisées croît lui aussi chaque année.

Répartition des orientations données suite aux examens médicaux consacrés aux non-salariés agricoles en 2022



Sur les 1 520 orientations données suite aux examens médicaux des non-salariés agricoles, 996 (65%) avaient une dimension sociale. Ces orientations concernaient principalement la gestion du handicap (35%) ou la mise en lien avec un travailleur social (19%).

Le Plan Santé-Sécurité au Travail 2021-2025

Le Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture a pour objectif d'accompagner les professionnels agricoles à développer leur capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise.

Il est le fruit d'une coopération des équipes santé-sécurité au travail de la MSA au niveau national et local.



PLAN SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN AGRICULTURE 2021-2025

Un plan INNOVANT

- Prévention de la dégradation de la santé des professionnels agricoles
- Le travail comme source de développement, de recherche de sens et d'épanouissement

Deux types D' ACTIONS

- INCONTOURNABLES** déployées sur tout le territoire
- AMBITIONS** qui répondent à des besoins locaux et à des initiatives collectives

Trois orientations MAJEURES

- Agir pour préserver la santé dans le travail**
 - Risque chimique
 - Risques liés aux machines
 - Les chutes de hauteur
 - Les troubles musculosquelettiques et psychosociaux
 - Prévention de la désinsertion professionnelle
- Accompagner les projets liés aux évolutions du monde agricole**
 - Prévention primaire à la conception et l'aménagement des lieux de travail
 - Évolutions technologiques
 - Évolutions sociétales et environnementales
- Co-construire ensemble les actions de prévention**
 - Organismes de recherche
 - Élus MSA
 - Employeurs
 - Partenaires de la MSA
 - Salariés
 - Agriculteurs
 - Prévention du mal-être
 - Santé publique

À travers ce nouveau plan SST, la MSA s'engage à donner aux professionnels agricoles la capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise.

ssa.msa.fr
Santé Sécurité au travail en Agriculture

Les actions proposées dans le PSST 2021-2025 et les outils de communication sont disponibles sur le site ssa.msa.fr

[CLIQUER ICI](#)

Le Plan SST 2021-2025 (document complet) est disponible sur le site ssa.msa.fr

[CLIQUER ICI](#)

Exemples d'actions sur le terrain

Prévention primaire

Présentation d'un projet de prévention primaire dès la conception

MSA
Portes de Bretagne



OBJECTIF

Prendre en compte la dimension santé, sécurité au travail et les conditions de travail dans la conception d'un parc en élevage cunicole.

DESCRIPTION

Analyses de l'activité de travail (observations et entretiens) avec deux prototypes avec des retours intermédiaires auprès des concepteurs pour y intégrer des améliorations. Prise en compte de la dimension biomécanique, de l'environnement, de l'organisation de travail, du sens au travail... La troisième version de parc a été implantée dans un nouveau bâtiment. Création d'un flyer à destination des éleveurs avec des conseils lors du choix du parc, des options possibles et de son implantation.



1
bilan qualitatif

**des accompagnements MSA
en prévention primaire**

est réalisé chaque année par la CCMSA

ACCOMPAGNEMENT MSA

Une conseillère en prévention et une infirmière de santé au travail ont accompagné ce projet : analyses de l'activité de travail sur deux prototypes différents, recommandations auprès des concepteurs, valorisation de leur travail lors d'une porte ouverte, création d'un flyer.

Jardins et espaces verts

Organisation des 1^{ères} Rencontres du paysage sur la performance en entreprise

MSA
Île-de-France



OBJECTIF

Être à l'écoute des chefs d'entreprises et leur apporter des réponses sur des sujets comme l'attractivité des métiers et l'employabilité, politiques RH et entrepreneuriales, les nouvelles technologies. Discuter des leviers de performance pour les entreprises afin de répondre aux enjeux actuels de l'attractivité de la filière et de la transition écologique.

DESCRIPTION

Le 20 septembre 2022, la MSA Île-de-France a organisé les premières « Rencontres du paysage sur la per-



formance en entreprise », en partenariat avec l'UNEP (Union Nationale des Entreprises du Paysage).

Article du Bimsa Novembre 2022, pages 24-25 : [CLIQUER ICI](#)

Exemples d'actions sur le terrain (suite)

Troubles musculo-squelettiques

Accompagnement d'entreprises pour l'intégration des exosquelettes dans les exploitations viticoles

MSA
Gironde



OBJECTIF

Fournir aux entreprises viticoles de Gironde les outils d'étude et d'analyse préalables à l'introduction des exosquelettes dans leurs organisations de travail.

DÉROULÉ/DESCRIPTION

Action collective réalisée avec 9 entreprises. En s'appuyant sur le partage d'expériences et les échanges, les sujets suivants ont été abordés :

- Mieux identifier les besoins en tenant compte de la réalité du travail et des usages

- Sécuriser les projets d'investissement
- Avoir des repères sur la façon de structurer un projet d'investissement matériel
- Exprimer des besoins, choisir le matériel approprié à des exigences

Cette action qui s'est déroulée de décembre 2021 à juin 2022, a permis la construction d'outils répartis en 5 étapes.

PARTENAIRES

ARACT Nouvelle-Aquitaine, CPHSCT 33, DREETS.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Outils disponibles sur le site CPHSCT 33 :

[CLIQUER ICI](#)

Replay de la conférence de présentation au salon Vinitech 2022 :

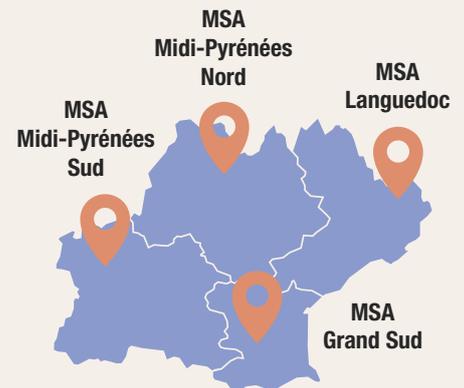
[CLIQUER ICI](#)



Saisonniers



Création d'un kit de formation pour les travailleurs saisonniers en viticulture



OBJECTIF

Permettre aux employeurs de former à la sécurité les salariés saisonniers en viticulture, en situation de crise sanitaire.

DESCRIPTION

Ce kit de formation a été créé en août 2020, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. Initialement proposé en français et en anglais, il a été enrichi, en 2022, par des versions en espagnol, arabe et portugais.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Kit de formation : [CLIQUER ICI](#)

Kit disponible également sur le site ssa.msa.fr : [CLIQUER ICI](#)

Prévention de la désinsertion professionnelle

Réalisation d'une mini-série sur le maintien en emploi « Encore Possibles »



OBJECTIF

Informier sur le maintien en emploi pour prévenir la désinsertion professionnelle et sociale.

DESCRIPTION

Cette mini-série est composée de 9 épisodes qui retracent, de façon humoristique, les parcours de deux salariés et d'un exploitant agricole qui ont surmonté le risque de désinsertion professionnelle. Elle aborde les sujets suivants : Quelles sont mes pistes d'action ? Qui m'entoure ? Le dossier MDPH, La visite de poste chez un salarié, La visite d'exploitation, L'annonce de l'invalidité, La visite de pré-reprise, La reprise du travail, La reconversion professionnelle.

En 2022, la MSA Poitou a présenté cette mini-série au « Grand Prix de l'Innovation » de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (Ucanss).

PARTENAIRES

Lauréate de l'appel à projet « Innovation » de l'AGEFIPH sur la prévention de la désertification professionnelle et sociale, la MSA Poitou a pu réaliser cette mini-série, en collaboration entre les différents services de la MSA : ASS, SST, CM, les assurés témoins (salariés, exploitants et employeurs) et un partenaire privilégié : Cap Emploi.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Informations complémentaires sur le site de la MSA Poitou : [CLIQUER ICI](#)

Voir les vidéos : [CLIQUER ICI](#)



Troubles psycho-sociaux

Organisation de deux rencontres inter-entreprises pour prévenir les troubles psycho-sociaux



OBJECTIF

Permettre d'identifier l'impact potentiel du travail et de son organisation sur les risques de TPS en entreprises et de sensibiliser à la prévention des troubles psycho-sociaux.

DÉROULÉ/DESCRIPTION

Organisées par le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Portes de Bretagne et en inter-entreprises, ces deux rencontres ont réuni des managers et des dirigeants issus d'entreprises très diverses (groupement de producteurs, organisme agricole, secteur médico-social, paysage, entreprise de service, travaux agricoles, enseignement agricole, groupement d'employeurs...) et de tailles différentes (de 8 à 200 salariés).

Viticulture

Une formation primée à Préventica Lyon 2022



DESCRIPTION

Les MSA Ain-Rhône, Alpes Vaucluse et Bourgogne, en partenariat avec la société d'ergonomie Otherway, ont été Lauréats des Prix de l'Innovation de Préventica Lyon 2022, avec la formation « Ne perdez pas le fil Viticulture » avec une mention coup de cœur du jury qui a mis en avant le travail des équipes MSA dans leur approche de la prévention.

Une conférence MSA « Une formation innovante pour transformer les pratiques de prévention » a permis de présenter aux visiteurs le contenu et les principes de cette formation innovante pour nos viticulteurs.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Voir le replay de la conférence sur le site de Préventica : [CLIQUER ICI](#)

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Voir le replay de la conférence sur le site de Préventica : [CLIQUER ICI](#)

PARTENAIRES

Damien MERIT du cabinet MMC.

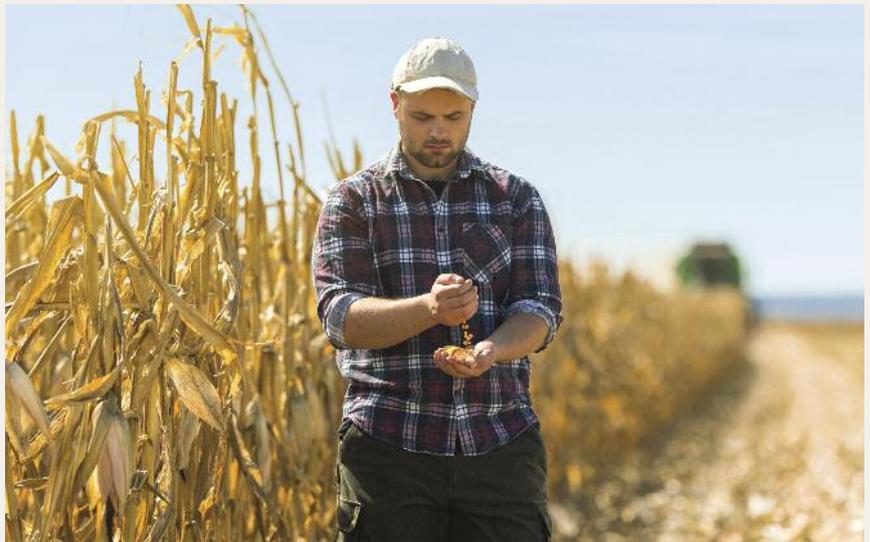
Focus Dispositif Phyt'attitude

Le dispositif Phyt'Attitude est un réseau de toxicovigilance en agriculture créé en 1991 et piloté par la MSA dont les cibles sont les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques.

Ce dispositif repose sur les 35 MSA et plus particulièrement sur les services de santé sécurité au travail et leurs équipes pluridisciplinaires.

Il fonctionne sur le principe de la déclaration volontaire d'événements indésirables via un numéro vert gratuit 0800 887 887 ou via le signalement par les équipes pluridisciplinaires MSA à l'occasion d'une visite périodique ou lors d'une visite d'entreprise.

Dans les deux cas les remontées d'informations sont transmises à la CCMSA par le réseau SST des MSA, puis les signalements sont expertisés par des



toxicologues. Ceux concernant les pathologies aiguës donnent lieu à un score d'imputabilité croisant les symptômes déclarés et leur chronologie de survenue. Les dossiers expertisés sont ensuite saisis sur la base Phyt'Attitude à des fins d'analyse.

Cet outil de veille et d'alerte permet à la MSA de cerner les circonstances d'exposition aux produits phytosanitaires et de mener des actions de prévention

ou de faire évoluer la réglementation ou les autorisations de mise sur le marché.

Des travaux de dématérialisation du formulaire de saisie Phyt'Attitude ont été réalisés en 2021 et 2022 en vue d'un déploiement au niveau de chaque MSA.

En 2022, compte tenu de la modification des critères de l'indicateur CPG, 70 dossiers CPG ont été reçus.



Focus Dispositif Agri'écoute

Agri'écoute est un service d'écoute en ligne à disposition des actifs et retraités agricoles par téléphone au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local). Accessible à tout moment, il permet de dialoguer de façon anonyme et confidentielle avec un psychologue.

Deux campagnes de communication, en avril et novembre/décembre 2022, ont permis la mise en avant de cette plateforme avec la diffusion ciblée de spot TV sur la chaîne TF1 :

▶ Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire – Spot 1

▶ Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire – Spot 2

Les chiffres Agri'écoute 2022 :

[CLIQUER ICI](#)



Une collaboration avec l'Anses

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), est en charge notamment de l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité des produits phytopharmaceutiques et depuis le 1^{er} juillet 2015 de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM). À sa demande, la CCMSA a réalisé 30 extractions de la base Phyt'Attitude pour l'année 2022 sur des spécialités commerciales ou des substances actives préoccupantes. Celles-ci sont utilisées par l'Anses lors du renouvellement des AMM des produits phytopharmaceutiques et la rédaction des fiches de phytopharmacovigilance.

Le Salon International du Machinisme Agricole 2022



La 79^e édition du SIMA (Salon International du Machinisme Agricole) s'est tenue du 6 au 10 novembre 2022.

Le stand MSA de 98 m² proposait :

- ▶ Un Pôle Santé-Sécurité au Travail
 - 3 Espaces : Conduite de machine, Aménagement de bâtiment et Traitement d'une parcelle
 - 5 animations pédagogiques
- ▶ Un Pôle Guichet unique
 - 1 Espace Agence MSA, France Service
 - 1 Espace Présence Verte
- ▶ Deux Bornes accueil/sortie
- ▶ Un espace dialogue avec les administrateurs MSA
- ▶ Un espace dialogue avec les collaborateurs SST de la MSA

Les temps forts

Visite technique des nouveautés en matière de sécurité réalisée par Benoît Moreau, conseiller national référent machinisme.

Conférence de presse campagne « Je m'attache, je me protège » sur le stand du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Au total 153 000 visiteurs au SIMA soit une diminution de près de 35% par rapport à l'édition 2019.

Au total, près de 850 visiteurs sur le stand MSA :

- ▶ 506 participants aux animations du Pôle Santé-Sécurité au Travail.
- ▶ 80 visiteurs se sont rendus sur le Pôle Guichet Unique : 60 personnes pour l'Agence MSA et 20 personnes pour France Service.

Les questions portaient sur : la retraite (droits à la retraite, la retraite progressive, le rachat d'années), les projets d'installation, le Tesa, les aides au logement, le suivi des arrêts maladie, l'affiliation...

Près de 250 visiteurs hors animations SST et pôle Guichet Unique.

L'accompagnement financier

Allocation d'actions de santé au travail

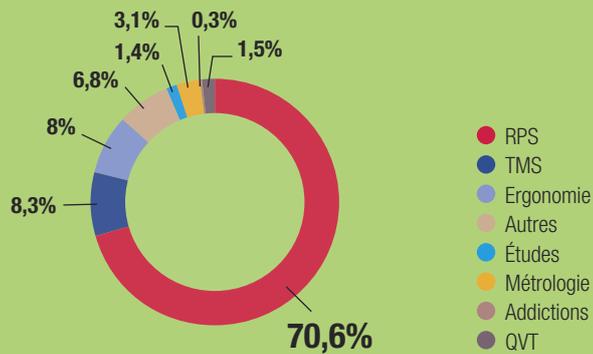
Pour la 7^e année consécutive, en 2022 chaque MSA a bénéficié d'une allocation dédiée au financement d'actions de santé au travail.

Cette allocation permet de donner des moyens financiers aux services SST afin d'assurer leurs missions, en ayant recours aux compétences de prestataires de services et notamment d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) en complément de l'action de l'équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail.

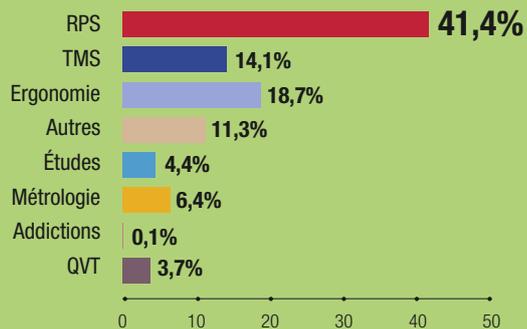


Près de **600** actions financées

Répartition des actions



Répartition des dépenses



Quelques exemples



► **Déclinaison du projet "Ne perdez pas le fil" (NPPLF)** adapté à la filière Transformation de la viande » et à la filière Ovine (Parage onglons ovin) par la MSA Auvergne

► **Etude Exosquelettes** (démarche d'évaluation objective de deux dispositifs d'assistance physique de type exosquelettes auprès d'éleveurs porcins) par la MSA Armorique

► **Etude de poste du métier soigneur d'otaries** par la MSA Berry-Touraine

► **Sonométrie, étude acoustique dans des crèches** par la MSA du Languedoc

► **Prévention des TMS et organisation du travail dans un parc zoologique** par la MSA de Poitou

Dispositifs d'accompagnement technique et financier

Sur les 5 dernières années, le nombre de demandes d'Aides Financières Simplifiées (AFS) accordées est relativement stable ce qui témoigne d'une réponse adaptée aux besoins exprimés par les entreprises. Au total, 936 AFSA et 977 AFSE ont été signées en 2022.

Le PSST 2021-2025 consacre un volet sur l'optimisation des incitations financières à destination des entreprises. En 2022, la priorité a porté sur les Conventions Nationales d'Objectifs de Prévention (CNOP) négociées à l'échelle nationale qui permettent de conclure des contrats de prévention au local. En 2022, 14 CNOP étaient actives et 80 contrats de prévention ont été signés.

Afin de définir une stratégie de déploiement du dispositif, une étude évaluative menée par BVA a été réalisée et les résultats sont riches d'enseignements.



Les dispositifs AFSA et AFSE

Les dispositifs Aides Financières Simplifiées Agricoles ou AFSA (pour les TPE comptant moins de 10 salariés ETP) et Aides Financières Simplifiées Exploitants ou AFSE (pour les chefs d'entreprise non employeurs de main d'œuvre) ont pour objectif de « mettre en mouvement » les chefs d'exploitation et de petites entreprises sur les questions de santé sécurité au travail, en leur faisant mettre en œuvre une première action de prévention.



L'étude BVA s'est déroulée en deux phases complémentaires

1 Phase qualitative exploratoire

Les entretiens qualitatifs d'une heure environ ont été menés auprès de 9 entreprises.

Cette approche a permis d'explorer le vécu, la perception du contrat de prévention auprès des entreprises bénéficiaires : montage du dossier, échanges avec le conseiller de prévention, déroulement des différentes phases du process.

2 Phase quantitative d'évaluation

Les entretiens quantitatifs d'une douzaine de minutes environ ont été menés auprès de 101 entreprises, en veillant dans la mesure du possible à :

- ▶ la représentativité des filières au regard des Comités Techniques Nationaux,
- ▶ la répartition par tranches d'effectif qui conditionne le plafond des montants.

Cette approche quantitative a permis d'évaluer la satisfaction globale de la démarche, selon une quinzaine de critères synthétiques mis en exergue par la phase qualitative.

Synthèse qualitative

Les chefs d'entreprise sont très satisfaits par le dispositif, qu'il s'agisse de la démarche ou de l'impact réel en matière de prévention.

Le dispositif restant méconnu, certains chefs d'entreprise craignent d'être évalués sur leurs pratiques en matière de SST.

Des demandes souvent initiées par une prise de contact de la MSA ou faisant suite à un accident du travail dans l'entreprise.

La démarche participative est appréciée et permet d'impliquer les salariés dans la réflexion.

Parmi les attentes fortes, les chefs d'entreprise plébiscitent la poursuite du contact et des visites régulières avec les conseillers MSA, même au-delà du contrat.



Synthèse quantitative

Connaissances en santé et sécurité au travail

En dépit d'une bonne culture SST, les aides à la prévention et les organismes pertinents pour traiter les sujets SST restent méconnus par la majorité des entreprises. Elles éprouvent également des difficultés pour établir un diagnostic et mesurer l'investissement nécessaire et mettre en place des actions de prévention, d'où l'intérêt de l'accompagnement proposé par la MSA.

Le contrat de prévention

La mise en place du contrat de prévention et la notoriété du dispositif reposent sur la promotion proactive de la MSA, notamment lors de rencontres avec les acteurs-clés de l'entreprise.

Diagnostic et mise en place du contrat

Un processus simple et fluide salué par des entreprises satisfaites de leurs interactions avec la MSA et trouvant les démarches faciles.

Des bénéficiaires très satisfaits du niveau d'information reçue lors de la mise en place du contrat, aussi bien que du délai de traitement.

Une étude ergonomique préalable a été menée dans 6 cas sur 10, les

entreprises les jugeant très majoritairement utiles.

La démarche de contrat de prévention constitue une occasion de se mettre à jour sur le DUERP, souvent avec l'aide la MSA.

Qualité de l'accompagnement

Un accompagnement plébiscité, avec pour seul bémol la capacité des conseillers à partager l'expérience acquise au contact d'autres entreprises.

Une large implication des salariés dans les discussions sur les améliorations à mettre en place. Cette démarche participative a été une nouveauté pour 1 entreprise sur 5.

Des chefs d'entreprise qui reconnaissent l'apport de la démarche participative en matière de prévention et estiment opportun de continuer à s'appuyer sur ce principe pour prendre leurs décisions.

Investissement

Les contrats de prévention incitent les entreprises à agir. Un apport plus tangible sur les investissements et les formations SST auxquels 3 entreprises sur 10 auraient renoncé sans cette aide de la MSA.

Une réduction des risques professionnels unanimement reconnue, grâce aux

investissements financés, qui répondent également aux attentes des salariés.

Des chefs d'entreprise satisfaits du montant d'une aide financière, souvent aussi appréciée que l'accompagnement du conseiller.

Un impact positif du contrat de prévention à plusieurs niveaux, et notamment sur la qualité de vie au travail (QVT), la réduction de la pénibilité et le maintien dans l'emploi.

Satisfaction globale

Des contrats de prévention qui satisfont largement les entreprises, et plus particulièrement celles de moins de 10 salariés, qui recommanderaient fortement ce dispositif auprès de leurs confrères.

Une satisfaction fondamentalement sous-tendue par la qualité de l'accompagnement apporté par les équipes MSA.

Ces résultats très positifs ont été relayés aux élus de la CCMSA, aux partenaires et au réseau SST.

En parallèle, afin de permettre à l'ensemble des entreprises du Régime Agricole employant jusqu'à 199 salariés de pouvoir bénéficier d'un contrat de prévention, le principe d'une Convention Nationale d'Objectifs de Prévention transversale a été présenté en 2022.

Suite à l'avis favorable des 5 Comités Techniques Nationaux (CTN) qui se sont tenus le 14 novembre 2022, cette démarche a reçu l'approbation de nos élus CCMSA et du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ce qui permettra d'engager dès 2023, les discussions avec le groupe de travail composé des représentants des employeurs et des représentants des salariés, avec l'appui de la CCMSA pour travailler sur un projet de CNOP spécifique à chaque CTN.

Les grands travaux de la CCMSA

La réforme de la prévention en santé au travail

Les 35 services SST de la MSA assurent à la fois les missions de préservation de la santé des travailleurs agricoles¹, les missions de gestion et de promotion de la prévention des risques professionnels des salariés et des non-salariés agricoles².

La MSA a participé aux travaux, toujours en cours, de la réforme pour renforcer la prévention de la santé au travail.

En 2022, la DSST s'est ainsi mobilisée en soutien du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur 9 projets de décrets concernant notamment la prévention de la désinsertion professionnelle, la télésanté, les rapports en santé au travail, la surveillance

médicale post-professionnelle ou l'ensemble socle de services devant être mis en œuvre par les services SST de la MSA.

La MSA a été précurseur sur le champ de la délégation de certaines activités du médecin du travail vers l'infirmier de santé au travail (IDEST) à travers son expérimentation. La réforme inscrit également l'élargissement de la réalisation de certaines visites par l'IDEST.

Tête de réseau, la DSST met un point d'honneur à accompagner son réseau SST pour rendre effectifs ces nouveaux dispositifs qui soutiendront les employeurs dans la préservation de la santé et de la sécurité au travail de leurs salariés.



¹ Définies à l'article L. 4622-2 du code du travail

² Prévues aux articles L. 751-48 et L. 752-29 du code rural et de la pêche maritime (CRPM)

Développement informatique



Le logiciel @toutprev est l'outil informatique métier « pivot » des services SST car il permet la coopération en pluridisciplinarité des équipes SST des MSA.



Il est en effet utilisé par les quatre métiers de la SST et leurs responsables (Médecins du travail, Infirmiers de santé au travail, Conseillers en prévention, Agents administratifs) et permet de :

- ▶ Gérer et organiser l'activité SST, à travers notamment l'organisation des examens et visites de Santé au Travail et des interventions en entreprise ;
- ▶ Tracer l'activité SST : tracer les examens et visites médicales ainsi que les Actions en Milieu du Travail dans les Dossiers Individuels de Santé au Travail et dans les Dossiers Informatisés d'Entreprise, mais aussi de tracer les Actions Temps Connexe (actions qui ne sont pas en lien direct avec une entreprise ou un individu) ;
- ▶ Piloter l'activité SST : des intervenants, des actions à réaliser ;
- ▶ Rendre compte de l'activité SST via des rapports d'activité, des indicateurs, des bilans.

En 2022 @toutprev a été utilisé pour organiser, coordonner, suivre et tracer la réalisation de plus de 260 000 visites et de près de 39 000 Actions en Milieu du Travail.

Pour la programmation de l'évolution du logiciel @toutprev, la Santé Sécurité

au Travail en MSA ayant été impactée par la loi pour renforcer la prévention au travail du 2 août 2021, l'année 2022 a été consacrée aux évolutions nécessaires afin de permettre à nos services de mettre en œuvre les nouvelles modalités de pratiques introduites par cette loi.

L'équipe informatique SST a également poursuivi ses efforts sur l'amélioration de l'ergonomie du logiciel SST avec pour enjeu de progresser sur la satisfaction des utilisateurs et des bénéficiaires finaux (adhérents MSA et entreprises agricoles).

Les autres évolutions majeures de l'année 2022 sont :

- ▶ La préparation de l'interopérabilité du logiciel @toutprev afin de pouvoir échanger des données avec d'autres organismes ;
- ▶ L'évolution des fonctionnalités en lien avec la fiche entreprise permettant de réaliser plus facilement et efficacement cette activité du service socle de la SST/MSA ;
- ▶ La mise en place des indicateurs de l'évaluation de l'expérimentation Santé Travail MSA.

Côté réseau, des points de rencontre sur @toutprev appelés « RDV @tp » ont été mis en place afin de partager les bonnes pratiques et favoriser les échanges. Enfin, plusieurs focus groupes ont eu lieu en 2022 permettant à la Maîtrise d'Ouvrage Stratégique SST de s'appuyer fortement sur le retour utilisateur pour faire évoluer de manière efficiente l'outil.



Le programme de prévention du mal-être

Suite au lancement, en janvier 2021, du programme de prévention et d'accompagnement du mal-être des populations agricoles initié par la CCMSA, 35 équivalents temps plein (ETP) responsables prévention mal-être prennent leurs fonctions de coordination (un dans chaque MSA).

Ces responsables sont accompagnés par une équipe de pilotage dédiée à la CCMSA : deux réunions nationales, des échanges de pratiques, des groupes de travail, une conception d'outils tels que la méthodologie de diagnostic territorial.

La constitution d'un comité de pilotage du programme et d'un comité technique national permet aussi d'appuyer le réseau des MSA dans la mise en place progressive des cellules pluridisciplinaires de prévention mal-être, des formations sentinelles et des comités départementaux (pléniers et techniques)

du plan interministériel – dans lequel la MSA occupe une place majeure au local et au national.

Près de **1 500** sentinelles actives
dont 500 élus MSA

80% des MSA intégrées
au déploiement d'un réseau sentinelles

21 formateurs MSA formés et reconnus
en tant que formateurs régionaux

4 MSA sur **5** sont en lien avec l'ARS
pour l'organisation des formations

Le bien-être animal



Pour répondre à l'interrogation que posait son séminaire interne MSA de novembre 2020 : « En quoi la question du bien-être animal (BEA) interpelle-t-elle la MSA ? », l'institution a élaboré en 2022 un plaidoyer dont l'élément central consiste à œuvrer pour la prise en compte de la qualité du travail des professionnels dans le débat sur le bien-être animal.

Le travail sur ce sujet a, en effet, fait apparaître qu'il était essentiel de formuler un positionnement qui soit en adéquation avec l'ADN de la MSA. Le champ de la santé, notamment de la santé

autant physique que psychique au travail, est apparu comme celui dans lequel la MSA pouvait porter une position légitime sur le bien-être animal ; un sujet professionnel et sociétal crucial – pour tous les professionnels de l'élevage, du transport et de l'abattage – sur lequel ils manquent d'outils, de réflexes, de formations mais aussi d'espaces de dialogue, d'échange et de réflexion. Des préoccupations qui sont au cœur des quatre chantiers de travail ouverts pour : porter dans les discussions le point de vue "santé du travail" ; continuer de structurer les ressources et d'accompagner la recherche sur le sujet, de mieux comprendre comment le bien-être animal et l'activité humaine pourraient s'épauler, les bénéfices de la prise en compte du travail humain sur l'activité et la santé des professionnels et sur le bien-être des animaux ; permettre la discussion entre professionnels en développant les espaces d'échange ; créer des solutions pour les éleveurs ou abattoirs en difficulté...

Le lancement de la campagne sur le port de la ceinture au SIMA

La campagne Nationale MSA « Je m'attache, je me protège » dont l'objectif est de sensibiliser à l'importance du port de la ceinture a été lancée au cours du SIMA 2022 :

- Mise en avant sur le stand de la MSA :
 - animation de réalité virtuelle « Une expérience renversante », prêtée par le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) Suisse, dans l'Espace Conduite de Machine,
 - affiches, autocollants et flyers,



- conférence de presse mercredi 9 novembre, sur le stand du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, avec intervention de Benoît Moreau, conseiller national référent sur le risque machine.

- Interview de Benoît Moreau dans le cadre de l'émission « Powerboost, la question qui tue ».

Pour voir la vidéo : [CLIQUER ICI](#)

Plus d'information sur le site ssa.msa.fr :

[CLIQUER ICI](#)

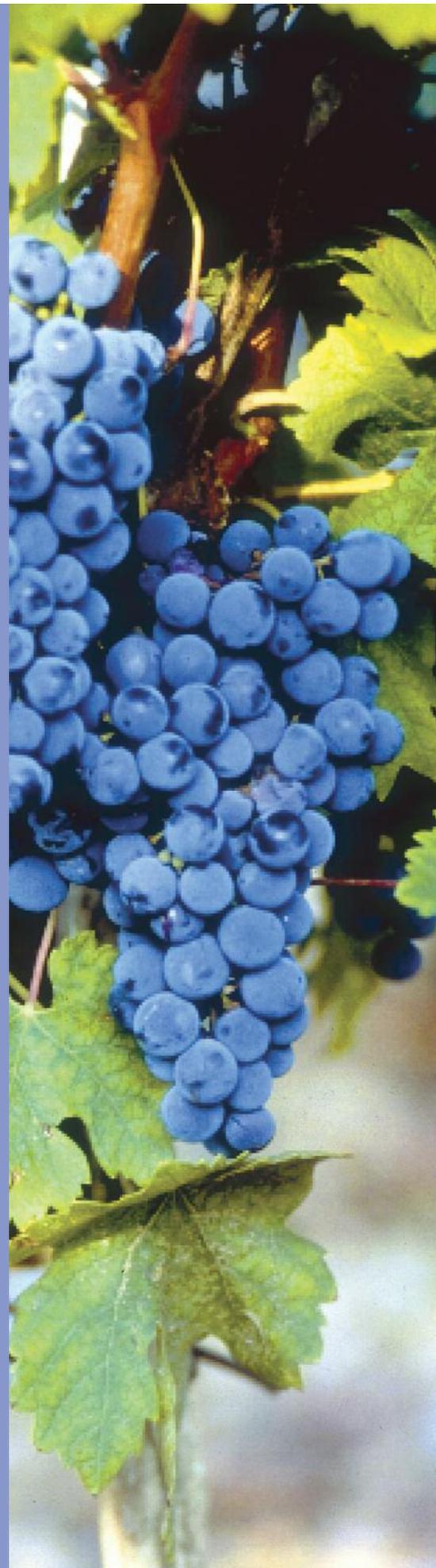
Commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail



Les CPHSCT sont des instances de proximité permettant aux entreprises agricoles dépourvues de Comité social et économique, d'avoir un lieu de concertation, d'échanges et de propositions sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

En 2022, 10 MSA ont été impliquées dans l'accompagnement d'une ou plusieurs CPHSCT. Plus précisément, 9 CPHSCT départementales et 4 CPHSCT pluri-départementales ont été dénombrées.

Un recensement annuel est réalisé afin d'avoir une vision nationale du fonctionnement et des activités de ces commissions. Les CPHSCT ont développé une large palette d'actions allant de la formation à l'étude ergonomique, et ce en couvrant tous les risques de la production agricole.



Études et enquêtes

La Direction Santé Sécurité au Travail s'implique dans la recherche pour améliorer la connaissance des expositions professionnelles à risque pour la santé de la population agricole et accroître ainsi la pertinence des actions de prévention apportées par les services SST aux employeurs et aux travailleurs agricoles.

Pour cela, la DSST participe notamment à la mise en place des études épidémiologiques avec son réseau et ses partenaires scientifiques. Elle s'implique aussi dans des projets de recherche plus larges comme par exemple des études de cohortes nationales.



Quelques exemples

Exposition des travailleurs viticoles lors des vendanges

La DSST a débuté en 2022 une étude de biométrie dont l'objectif est d'évaluer le niveau d'exposition réel des opérateurs viticoles aux produits phytosanitaires lors de tâches de rentrée précoces ou tardives (vendanges) comparativement aux appliqueurs.

Le but est d'apprécier le délai au-delà duquel il ne serait plus nécessaire de porter des protections individuelles.

Le fongicide folpel a été choisi pour réaliser cette étude. Le dosage de son principal métabolite (le phtalimide) dans les urines de l'opérateur avant et après

exposition est réalisé par le laboratoire TOXILABO.

Entre juin et septembre 2022, cinq MSA (Sud-Champagne, Picardie, Ardèche-Drome-Loire, Gironde et Languedoc) ont inclus 26 opérateurs dans cette étude.

En 2023, un premier bilan sera réalisé en collaboration avec le laboratoire d'analyses et le laboratoire Santé Travail Environnement de l'Université de Lausanne, et une deuxième campagne de prélèvements sera réalisée entre avril et octobre afin de disposer de suffisamment de données pour envisager une publication.



La cohorte Agrican



AGRICAN (AGRIculture et CANcer) est une cohorte de 181 000 salariés et non-salariés agricoles, constituée en 2005 dans 11 départements disposant d'un registre des cancers.

L'objectif est d'étudier les effets des expositions professionnelles, notamment à des produits phytosanitaires, sur l'apparition de certains cancers.

Le comité technique de prévention, piloté par la CCMSA, a mis en place un groupe de travail pour créer des fiches synthétiques tout public permettant une appropriation des résultats de l'étude pour chacune des filières étudiées.

Le comité de pilotage, piloté par les équipes INSERM Anticipe et Epicène, s'est réuni pour échanger sur les nouveaux résultats obtenus (cancers du

rein, du sein, colo-rectal, de la prostate). Les résultats publiés en 2022 dans des revues internationales ont porté sur la mortalité et morbidité des travailleurs en espaces verts, les liens entre les expositions agricoles (activités, tâches) et les sarcomes ainsi que le cancer colo-rectal.

La MSA a également été invitée au Consortium international de cohortes agricoles AGRICOH afin de discuter des résultats des projets en cours et des perspectives.

[CLIQUER ICI](#)

Les études de séroprévalence d'agents pathogènes transmis par les tiques ou par la faune sauvage

Les études de séroprévalence, reposant sur la mesure de la présence d'anticorps spécifique, sont des outils très utiles pour évaluer l'exposition de la population à des agents infectieux sur le territoire ou chez des personnes appartenant à des groupes plus particulièrement exposés.

Elles permettent également d'appréhender les facteurs de risque d'une infection et de préciser sa distribution géographique.

La DSST s'est associée avec Santé publique France et les Centres Nationaux de Référence pour réaliser des études de séroprévalence d'agents pathogènes

auxquels les professionnels forestiers sont plus particulièrement exposés. L'étude SMARTTIQ (Séroprévalence des Micro-organismes A Risque de Transmission par les Tiques), réalisée sur le terrain entre 2019 et 2020, a permis de collecter auprès de 1 787 professionnels forestiers de la moitié Nord de la France leurs sérums et des données socioprofessionnelles afin de réaliser des analyses pour les principaux agents transmissibles par les tiques et de constituer une sérothèque pour étudier d'autres agents infectieux en lien avec le milieu forestier.

Les premiers résultats de l'étude SMARTTIQ concernant *Borrelia burgdorferi* (bactérie responsable de la maladie de Lyme) et/ou du virus de l'encéphalite à tique ont notamment été valorisés en 2022 : dans une thèse de santé publique intitulée « *Borreliose de Lyme : de l'exposition aux formes graves en France. Quelles données pour appréhender l'épidémiologie de la Borreliose de Lyme en France ?* » réalisée par une épidémiologiste de SpF.

L'utilisation de la sérothèque pour d'autres études sur les expositions des professionnels forestiers, liées ou non aux piqûres de tiques, est en cours et va se poursuivre (séroprévalence de la tularémie, de l'anaplasmose, de la babésiose et Hantavirus puumala...).



L'animation de réseau SST

Outils d'information

La MSA dispose d'outils et de canaux d'information utiles à l'activité SST du réseau CCMSA et MSA.

LES OUTILS D'INFORMATION MSA

► **La Newsletter FASST**

Actualité SST pour le réseau SST de la MSA, envoyée 5 fois en 2022 par la DSST.

► **La Newsletter Risque chimique**

Actualité SST sur le risque chimique, envoyée 1 à 2 fois par an par la DSST.

► **Le Flash Info Risque chimique**

Diffusé de façon réactive dès que nécessaire pour apporter des éléments de connaissance et de compréhension en appui des démarches de prévention menées. Il est envoyé par la DSST.

► **Le SESAME**

Recueil qui regroupe les canaux et les informations essentiels au réseau SST. Mis à jour annuellement et envoyé aux responsables administratifs des MSA pour diffusion au sein de leurs équipes.



Newsletter Risque Chimique
TOUTE L'ACTUALITÉ SST DU RISQUE CHIMIQUE



Le F@SST
Le Fil des Actions Santé-Sécurité au Travail



Formation pour accompagner les projets d'installation d'unités de méthanisation

Depuis près de 15 ans, les projets d'installation d'unités de méthanisation se sont multipliés sur les territoires, avec une accélération ces dernières années.

En 2015, le pôle Risque Chimique avait suggéré le développement d'un pôle « nouvelles technologies » au sein de la CCMSA afin de prendre en compte l'ensemble des risques et anticiper les thématiques en cours et à venir, parmi

laquelle l'activité « méthanisation ». En 2017, l'INERIS était intervenu lors du symposium INMA (réglementation, risques professionnels et environnementaux, mesures de prévention).

Par la suite, le pôle « nouvelles technologies » a été créé puis intégré dans le PSST 2021-2025 en tant qu'Ambition.

L'intégration de moyens industriels au sein d'entreprises agricoles peut être à l'origine de risques professionnels. Le

plus souvent, la culture de prévention reste insuffisamment développée.

Début 2022, la CCMSA a créé un groupe de travail national avec plusieurs conseillers en prévention de la région Grand-Est (CAAA 57, MSA Lorraine). Après avoir réalisé un diagnostic de la filière, rencontré les principaux acteurs nationaux, la CCMSA a co-construit une formation à destination du réseau des préventeurs MSA. Fin 2022, 160 préventeurs ont ainsi été formés pour permettre un meilleur accompagnement par les acteurs de terrain, tant sur les installations existantes que les nouveaux projets de conception.

Base de données machines



Fort de l'expérience du PSST 2016-2020, la DSST a travaillé sur la construction d'une base de données partagée à l'ensemble des professionnels SST de la MSA.

Cette base de données recensant l'ensemble des enquêtes machines réalisées à la suite d'un accident du travail (AT) ou d'un incident et des observations des machines dangereuses est désormais disponible. Des travaux se poursuivront en 2023 afin de l'automatiser le plus possible, de faciliter sa prise en main et son utilisation.

Le livrable actuel est le fruit d'une coopération inter-services : la DSST a été accompagnée par le service digital interne ainsi que quelques experts des MSA, futurs utilisateurs du site.

Cette base de données «machines agricoles» vise plusieurs objectifs :

- ▶ Capitaliser et donner accès à tout le réseau SST à l'ensemble des enquêtes AT et observations de machines dangereuses produites au niveau national,
- ▶ Sortir d'une approche statistique chiffrée en recentrant sur des critères qualitatifs et centrés sur la situation de travail,
- ▶ Homogénéiser les formes de remontées des MSA afin de faciliter le traitement et la recherche d'informations,
- ▶ Structurer l'observation et faciliter la montée en compétences des «non-experts Machine».

Transfert d'un outil de réalité virtuelle sur le chien de conduite de troupeau

La MSA Auvergne et l'IDELE (Institut de l'Élevage) ont développé un outil de réalité virtuelle ludique et pédagogique pour faire comprendre le fonctionnement du chien de conduite de troupeau : « Dressez IDELE, le chien de conduite virtuel. Vous allez MSA ça ! ».

Immergé dans un environnement de dressage avec un troupeau de brebis, l'utilisateur devra guider le chien à travers 6 manches.

Pour permettre l'appropriation de cet outil par les conseillers en prévention des MSA, une session de transfert a été proposée en septembre 2022. Organisée sur 3 jours, elle a permis aux participants de se former à l'ensemble des scénarii proposés par cet outil pour intervenir par la suite lors d'évènements ou de formations.



Professionnalisation du réseau SST MSA

En application de l'Arrêté du 31 octobre 2012 relatif à l'organisation de l'échelon national de santé et de sécurité au travail en agriculture (ENSST), celui-ci définit et conçoit la formation du personnel des services SST des 35 CMSA et participe à l'animation de ces formations.

3 dispositifs phares conditionnent l'exercice des principaux métiers en santé sécurité au travail en agriculture :

- ▶ Médecin du travail en agriculture (diplôme de l'INMA¹)
- ▶ Infirmier en santé au travail agricole (diplôme DUST de l'INMA)
- ▶ Nouveaux conseillers en prévention (formation NCP qui permet leur agrément)



De nombreux dispositifs annexes existent également à l'ASFOSAR² pour la formation initiale et continue (forma-

tion du personnel administratif en SST, secourisme...) et à l'INMA (parcours de recrutement et de formation des médecins chefs, connaissance du monde agricole et risque pour la santé)...

Les évolutions des métiers SST sont actuellement sans précédent, notamment du fait de la réforme en cours de la prévention en santé au travail. En effet, par exemple, cette dernière transforme et étend le champ d'intervention de la santé, sécurité au travail, notamment :

- ▶ sur la certification des services SST des caisses de MSA par un certificateur tiers MSA, qui s'ajoute à l'agrément actuel par les DIRECCTE,
- ▶ sur la prévention qui implique une plus grande pluridisciplinarité entre PRP et surveillance médicale,
- ▶ sur l'articulation avec la santé publique.

¹ Institut National de Médecine Agricole

² Association Syndicale pour la Formation professionnelle continue du personnel des Organismes de Sécurité sociale Agricole et Rural

Prévention de la désinsertion professionnelle

La Plan Santé Sécurité au Travail 2021-2025 est composé d'Incontournables et d'Ambitions répartis en trois orientations (cf page 8).

L'Incontournable sur l'Employabilité « 0115 » fait partie de l'Orientation 1 du PSST : « Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail ». Il se décline

en actions collectives et individuelles de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), et vise à favoriser la transversalité interne et les partenariats externes. Chaque MSA s'est engagée à réaliser des actions de sensibilisation auprès des médecins généralistes et/ou des entreprises et/ou des exploitations de son territoire.

La CCMSA suit l'avancée de cet Incontournable à travers un groupe de travail composé de représentants de chaque MSA. A partir des retours qualitatifs demandés aux MSA, la caisse centrale réalise une synthèse qui permet de :

- ▶ donner une visibilité globale de l'Incontournable,
- ▶ partager les leviers de réussite et les bonnes pratiques du réseau,
- ▶ identifier les freins rencontrés et d'alimenter le programme de travail du groupe pour l'année suivante.



Site SSA

ssa.msa.fr

Le site SSA, qui s'adresse aux professionnels de la SST, aux actifs agricoles (exploitants, employeurs et salariés agricoles), regroupe l'ensemble de la documentation SST de la MSA publiée par les experts de la CCMMSA et du réseau SST MSA.

Plus de 850 documents sont actuellement disponibles sur le site (documents techniques, documents d'information, enquêtes, études, vidéos etc...). Cette belle performance est liée notamment à la mobilisation du réseau SST MSA.

Une newsletter mensuelle présentant une sélection des dernières actualités et documents publiés sur le site.



Un contenu enrichi et unique

Une recherche facilitée

Un accès libre

En 2022

37 574 visites

soit :

722 visites

en moyenne par semaine

3 391 personnes

abonnées à la newsletter mensuelle

76 documents

publiés

dont :

38 documents

publiés par les MSA

50 502

pages « documents »

consultées

et

27 145 documents

téléchargés

Les documents consultés concernent principalement :

52% toutes filières

11% filière culture

11% filière espaces verts

47% tous risques

12% risques chimiques

8% risques TMS

8% risques Coronavirus



La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



L'essentiel & plus encore